

DATE DE CONVOCATION : 16 décembre 2024
DATE D’AFFICHAGE : 16 décembre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 décembre 2024 à 19H00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. COURTIN, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. REVILLON, M. PENEZ, M. BLIN.

ABSENTS : Mme BINET (procuration à M. AVART). Mme CABRE (procuration à M. DESCHODT), Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme SCOTTE), Mme WUYTS (procuration à M. BUCKMAN), M. MARIE (procuration à M. BLIN), Mme CADET (procuration à M. DUCROCQ), Mme VOET (procuration à M. PENEZ).

N° 2024/054 FORFAIT SORTIES PEDAGOGIQUES

Afin de financer les sorties et spectacles des écoles de l'école élémentaire « Fortry », un forfait de 30€ par élève a été instauré pour l'année scolaire 2023/2024, à titre expérimental.

Pour rappel, cette somme est utilisée à sa guise par l'école. Aucune facture relative à des déplacements ou des prestations ne sera prise en compte durant l'année scolaire.

Le chef d'établissement veille à son usage et en rend compte en fin d'année scolaire. Les associations de parents d'élèves et les coopératives scolaires sont invitées à jouer leur rôle de contributeur si nécessaire pour financer les dépenses plus importantes en matière de sorties pédagogiques et de spectacles.

Après échange avec la chef d'établissement sur l'utilisation de ce forfait, le bilan est positif.

Il est donc proposé de reconduire le dispositif à l'identique pour l'année scolaire 2024/2025.


Le Conseil,
Après délibération,
Décide, à l'unanimité, de reconduire le dispositif à l'identique pour l'année scolaire 2024/2025.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.